

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DLH 15-1 Convention de délégation de gestion Ville de Paris / La Celle Saint-Cloud – Avenant.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu la convention de délégation de gestion de terrains conclue entre la Ville de Paris et la Ville de la Celle Saint-Cloud le 28 juillet 2004 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel la Maire de Paris propose de conclure un avenant à la convention de délégation de gestion du 28 juillet 2004 ;

Vu le projet d'avenant à la convention de délégation de gestion ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ci-joint à la convention de délégation de gestion visant à extraire de l'assiette de la convention une emprise d'environ 3 418 m², dépendant de la parcelle n° 3 mentionnée à l'article 4 de ladite convention.

Les autres clauses et conditions de cette convention demeurent inchangées.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO